

Direction Générale
ACM HABITAT - OPH de Montpellier Méditerranée Métropole
407 avenue du Professeur Etienne Antonelli
CS 15590
34074 MONTPELLIER 3
Téléphone : 0499527511



Accusé réception



Collectivité : ACM HABITAT - OPH de Montpellier Méditerranée Métropole
Numéro SIREN : 351808977

L'acte suivant :

Nature de l'acte :	Délibérations
Matières de l'acte :	7.3.3 - Garanties d'emprunts
Numéro de l'acte :	2025_17_DIPSF
Date de l'acte :	01/07/2025
Objet de l'acte :	1/1 - DEMANDE D'AUTORISATION ET DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 230 LOGEMENTS COLLECTIFS, RESIDENCE VAL DE CROZE 6, 7 & 8, PLACE DE CHINE, A MONTPELLIER.
Noms des pieces :	20250701170956.pdf ;

a fait l'objet d'un accusé réception du contrôle de légalité, via le dispositif homologué AWS-Légalité :

Horodatage de l'envoi de l'acte :	01/07/2025 18:08
Horodatage de l'accusé de réception :	01/07/2025
Identifiant officiel unique de l'acte :	034-351808977-20250701-2025_17_DIPSF-DE
Date de la version de la classification :	21/03/2022

La seule référence officielle est celle reçue par voie électronique sur le dispositif de télétransmission AWS-Légalité.



BY **Altémed**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025 DELIBERATION

Convoqué le 16 Juin 2025, le Conseil d'Administration d'ACM HABITAT (Office Public de l'Habitat de Montpellier Méditerranée Métropole), s'est tenu lors d'une réunion, au siège d'ACM HABITAT situé, 407 Avenue du Professeur Etienne Antonelli, à Montpellier, et en visioconférence à l'aide de Microsoft TEAMS, le 27 Juin 2025 à 15 Heures, sous la Présidence de Monsieur Michel CALVO - Président.

Présents : Messieurs CALVO, BALMEFREZOL, FAUCET, GARNIER, MEKHALEF, RICO, ROTA, Madame GOUZE (en présentiel), Messieurs ARS, BEROUJON, BRIDIER, CHAMPAY, JAMMES, Mesdames VEYRIE, WEBER (en visioconférence par TEAMS).

Absents ayant voté par procuration : M. ARROUY donne pouvoir à M. ROTA,
M. BALIX donne pouvoir à M. RICO,
M. BARRAL donne pouvoir à M. BALMEFREZOL,
M. BERARD donne pouvoir à M. CALVO.

Absents excusés : M. LOPEZ – Administrateur,
M. MENGIBAR – Administrateur,
M. SIGAL – Administrateur,
Mme TIKOUK – Administrateur.

Participaient également à la séance avec voix consultative : Monsieur AVERSENG - représentant Monsieur le Préfet du Département, Madame PHALIP - représentante du Comité Social et Economique, Monsieur BRAUN - Directeur Général, assisté de Messieurs ABBOU, DEVEZE, DOMERGUE, ELDIN (en présentiel), Mesdames BURGUIERE, CAMBOULIVES, POMMEREAU (en présentiel), Monsieur MORANDI - Commissaire aux Comptes (en présentiel.).

Autres Personnes excusées : Monsieur GRAIL - représentant du Groupe ALTEMED, Madame DEDIEU - Directrice Développement, Relations Institutionnelles et Communication, Monsieur LEFEBVRE – Directeur Général GSRI, Directeur Proximité, Sécurité et Cohésion des Territoires.

NUMERO ORDRE	SERVICE DECISION	DOSSIER PRESENTE																																															
9	DIRECTION INNOVATION, PERFORMANCE, STRATEGIE ET FINANCES Dossier DIPSF n°2025-17 Décision : Monsieur BEROUJON ne prend pas part aux débatS et se déleste du vote. Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité des Membres présents ou représentés votants, ces propositions.	DEMANDE D'AUTORISATION ET DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 230 LOGEMENTS COLLECTIFS, RESIDENCE VAL DE CROZE 6, 7 & 8, PLACE DE CHINE, A MONTPELLIER. Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que par délibération en date 7 novembre 2019, il a autorisé la réhabilitation de 230 logements collectifs de la Résidence VAL DE CROZE située, Place de Chine, à Montpellier. Pour le financement de cette opération de réhabilitation, ACM HABITAT est invité à réaliser auprès de la CAISSE D'EPARGNE un emprunt d'un montant de 10 000 000 € (dix millions d'euros) selon le plan de financement ci-après : Plan de financement de la Réhabilitation de 230 logements de la Résidence VAL DE CROZE <table><tr><td colspan="3">2025- REHABILITATION VAL DE CROZE VI/VII/VIII</td></tr><tr><td>IKOS Dépenses</td><td>Engagé</td><td></td></tr><tr><td>0097R101 Travaux VDC 6</td><td>3 610 085,00 €</td><td></td></tr><tr><td>0123R201 Travaux VDC 7</td><td>4 580 235,00 €</td><td></td></tr><tr><td>0124R201 Travaux VDC 8</td><td>4 871 945,00 €</td><td></td></tr><tr><td>TOTAL DEPENSES</td><td>13 062 265,00 €</td><td></td></tr></table> <table><tr><td>Recettes</td><td></td><td></td></tr><tr><td>SUBVENTION TAM</td><td>725 000,00 €</td><td>6%</td></tr><tr><td>SUBVENTION PIAJE - CRECHE RIBAMBELLE</td><td>351 823,00 €</td><td>3%</td></tr><tr><td>SUBVENTION PIAJE - CRECHE LA BELLE JOURNEE</td><td>125 451,00 €</td><td>1%</td></tr><tr><td>RELAIS PETITE ENFANCE - VENTE et SUBVENTION</td><td>399 000,00 €</td><td>3%</td></tr><tr><td>FEDER</td><td>320 000,00 €</td><td>2%</td></tr><tr><td>FONDS PROPRES</td><td>1 140 991,00 €</td><td>9%</td></tr><tr><td>DEMANDE DE PRÊT</td><td>10 000 000,00 €</td><td>77%</td></tr><tr><td>TOTAL RECETTES</td><td>13 062 265,00 €</td><td>100%</td></tr></table> <table><tr><td>Demande de Financement</td><td>10 000 000,00 €</td></tr></table> Livraison 12/2025 Un emprunt auprès de la CAISSE D'EPARGNE dont les principales caractéristiques sont les suivantes : ➤ <u>Montant du prêt</u> : 10 000 000 € (Dix millions d'euros) ➤ <u>Durée totale</u> : 20 ans ➤ <u>Périodicité</u> : trimestrielle ➤ <u>Amortissement</u> : Linéaire	2025- REHABILITATION VAL DE CROZE VI/VII/VIII			IKOS Dépenses	Engagé		0097R101 Travaux VDC 6	3 610 085,00 €		0123R201 Travaux VDC 7	4 580 235,00 €		0124R201 Travaux VDC 8	4 871 945,00 €		TOTAL DEPENSES	13 062 265,00 €		Recettes			SUBVENTION TAM	725 000,00 €	6%	SUBVENTION PIAJE - CRECHE RIBAMBELLE	351 823,00 €	3%	SUBVENTION PIAJE - CRECHE LA BELLE JOURNEE	125 451,00 €	1%	RELAIS PETITE ENFANCE - VENTE et SUBVENTION	399 000,00 €	3%	FEDER	320 000,00 €	2%	FONDS PROPRES	1 140 991,00 €	9%	DEMANDE DE PRÊT	10 000 000,00 €	77%	TOTAL RECETTES	13 062 265,00 €	100%	Demande de Financement	10 000 000,00 €
2025- REHABILITATION VAL DE CROZE VI/VII/VIII																																																	
IKOS Dépenses	Engagé																																																
0097R101 Travaux VDC 6	3 610 085,00 €																																																
0123R201 Travaux VDC 7	4 580 235,00 €																																																
0124R201 Travaux VDC 8	4 871 945,00 €																																																
TOTAL DEPENSES	13 062 265,00 €																																																
Recettes																																																	
SUBVENTION TAM	725 000,00 €	6%																																															
SUBVENTION PIAJE - CRECHE RIBAMBELLE	351 823,00 €	3%																																															
SUBVENTION PIAJE - CRECHE LA BELLE JOURNEE	125 451,00 €	1%																																															
RELAIS PETITE ENFANCE - VENTE et SUBVENTION	399 000,00 €	3%																																															
FEDER	320 000,00 €	2%																																															
FONDS PROPRES	1 140 991,00 €	9%																																															
DEMANDE DE PRÊT	10 000 000,00 €	77%																																															
TOTAL RECETTES	13 062 265,00 €	100%																																															
Demande de Financement	10 000 000,00 €																																																

		➤ <u>Conditions financières</u> : Taux fixe maximum 3.64% (base de calcul 30/360) ➤ <u>Date de versement des fonds</u> : au plus tard le 03/11/2025 ➤ <u>Date du point de départ du prêt</u> : égale à la date de versement des fonds ➤ <u>Remboursement anticipé partiel ou total</u> : Possible à chaque échéance moyennant un préavis de trente (30) jours ainsi que le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée ➤ <u>Commission d'engagement</u> : 0.06% du montant du prêt En conséquence, il sera nécessaire d'obtenir pour cet emprunt, la garantie de Montpellier Méditerranée Métropole à hauteur de 100%. Après en avoir délibéré, le Président propose au Conseil d'Administration : - d'approuver le rapport ci-dessus ; - de confirmer le financement de cette opération ; - de solliciter à 100% Montpellier Méditerranée Métropole pour garantir cet emprunt ; - d'habiliter le Directeur Général, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.
--	--	--

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Pour extrait certifié conforme
Le Président



M. CALVO